

### A RETENIR

**Flavescence dorée** : suivre l'arrêté préfectoral

**Oïdium** : début d'épidémie

**Mildiou** : peu de pression, mais conditions climatiques favorables

**Vers de la grappe** : 2ème génération en cours

### • STADES PHENOLOGIQUES

La floraison se termine dans les secteurs et cépages les plus tardifs. Le stade nouaison (stade J sur l'échelle de Baggiolini) est dominant sur l'ensemble de l'île. Pour les parcelles les plus précoces les baies ont atteint la taille « petit pois » (stade K).

### SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Mildiou

Oïdium

Maladies du bois

Vers de la grappe

Black Rot

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE** : CRVI

**Rédacteur** : Gilles Salva

**Structures partenaires** :

CA2B, SCA UVIB, domaine

Comte Peraldi, Domaine

Alzipratu, Clos d'Orléa,

Domaine Terra Vecchia, Clos

Capitoro, CAP, CANICO

**Directeur de publication** :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

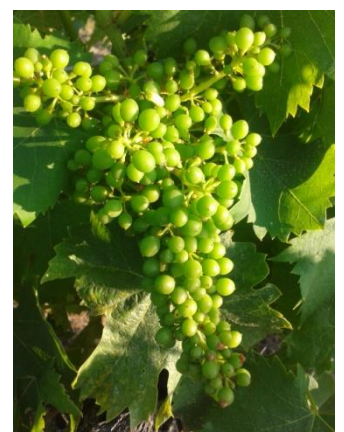
**Crédit photo** : CRVI de  
Corse,



Stade I « Floraison »



Stade J « Nouaison »



Stade K « Petit pois »

### MALADIE DUE A UN ORGANISME NUISIBLE REGLEMENTE

#### • CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

La flavescence dorée est une maladie provoquée par un phytoplasme, qui est transmis dans les ceps par une cicadelle vectrice : *Scaphoideus titanus*.

Les symptômes s'expriment à partir de juillet/août sur une partie ou sur la totalité du cep (enroulement et coloration des feuilles en rouge ou jaune selon les cépages, dessèchement des grappes et mauvais ou non aoûtement des bois).

En Haute-Corse, un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral. Cet arrêté est disponible à l'adresse suivante : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/La-flavescence-doree>.

Il précise les obligations de traitement et la fréquence sur les parcelles des communes ciblées dans le périmètre de lutte.

**Gestion du risque** : En viticulture conventionnelle, 2 ou 3 traitements sont généralement imposés.

- Le premier traitement a lieu un mois après la détection des premières larves par piégeage. Cette durée correspond à l'incubation du phytoplasme dans l'insecte au bout de laquelle ce dernier devient infectieux.
- Le deuxième traitement est à prévoir en fin de rémanence de la première application.
- Le troisième traitement éventuel a lieu en milieu d'été et a pour cible les adultes provenant des parcelles voisines.

Pour connaître la liste de produits autorisés pour le traitement de *Scaphoïdeus titanus*, consulter le site : <http://ephy.anses.fr>

L'utilisation de plants sains ayant subi un traitement à l'eau chaude ou provenant de zones indemnes permet de limiter le risque.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**

### • MILDIOU

**Observations** : Hormis quelques symptômes sur grappes (forme « en crosse »), de nouvelles taches de mildiou sont observées :

- sur la Côte orientale, sur des cépages sensibles (Niellucciu, Grenache) mais aussi sur Vermentinu à Tallone (parcelle témoin non traité),
- à Patrimonio et Ajaccio de façon éparse.

Ces foyers sont dus aux pluies de la période du 10 au 15 mai (5 à 20 mm enregistrés sur les stations météo).

Quelques épisodes pluvieux ont eu lieu depuis la semaine dernière :

- 1<sup>er</sup> juin : la majorité des secteurs sont concernés, de 10 mm (Campoloro, Calenzana) à 20 mm (Casalabriva) pour les plus conséquents, et des quantités inférieures à 5 mm pour les autres stations.
- Du 2 au 6 juin : averses localisées avec des cumuls de 10 à 20 mm sur la région de San Giuliano à Moriani plage.
- 8 et 9 juin : averses orageuses, notamment sur la Côte orientale, 20 mm à San Giuliano. Quantités encore inconnues ailleurs.

Suite à ces conditions, des contaminations et repiquages peuvent apparaître à partir de la semaine prochaine.

L'EPI est toujours bas dans la majorité des secteurs à l'exception de Calenzana et Patrimonio, ainsi qu'à Casalabriva où, paradoxalement, aucun foyer n'est à ce jour signalé.

**Évaluation du risque** : élevé localement à faible pour les situations toujours sans symptômes.

### • OÏDIUM

**Observations** : La situation a évolué depuis la semaine dernière. Sur la côte orientale des attaques ont eu lieu sur feuilles et sur grappes de Niellucciu, Merlot et Chardonnay. De même, quelques foyers sont signalés sur Patrimonio (Niellucciu) et Sartène (Sciaccarellu).



**Mildiou sur grappe  
(forme « en crosse »)**

Il faut être vigilant car l'épidémie a débuté, les conditions climatiques actuelles sont favorables et la vigne se trouve à un stade de forte sensibilité.

Sur des parcelles de référence situées à Calvi et Ajaccio, la maladie semble maîtrisée.



Oïdium sur grappe



Symptômes d'Oïdium face supérieure et face inférieure

Evaluation du risque : élevé



### • MALADIES DU BOIS

Éléments de biologie : Les maladies du bois sont causées par l'association de plusieurs champignons pathogènes. Il existe deux formes d'expression des symptômes :

- Forme lente : décoloration internervaire, délimitée par un liseré violacé dans le cas du Black Dead Arm, puis dessèchement. Seules les nervures principales restent vertes.
- Forme rapide ou apoplexie : par temps chaud et sec, l'ensemble d'un rameau ou de la plante sèche totalement en quelques jours.



Symptômes de Black Dead Arm sur feuille



Apoplexie d'un cep

Observation : Des manifestations de Black Dead Arm ont été recensées sur feuilles de Niellucciu à Aléria et sur Sciaccarellu à San Giuliano. De nouveaux cas d'apoplexie dans les vignobles de Porto-Vecchio à Figari nous ont été communiqués. Ces maladies, de plus en plus fréquentes en Corse, surviennent cependant de façon précoce durant cette campagne.

Gestion du risque : il est difficile de contrôler les maladies du bois, toutefois on peut essayer de limiter les sources d'inoculum en retirant les ceps morts de la parcelle et en les brûlant.

## • VERS DE LA GRAPPE

D'après la modélisation :

- les pontes ont débuté la première semaine de juin sur les secteurs les plus précoces (Porto-Vecchio, Calenzana, Ghisonaccia, Tallone) et la deuxième semaine de juin pour les régions les plus tardives.
- les premières larves devraient être visibles, sur les parcelles sensibles, à partir de maintenant et jusqu'au 20 juin selon la précocité des secteurs.

Sur le terrain, aucune ponte ni éclosion de deuxième génération ne nous ont été signalées pour le moment.

**Evaluation du risque** : moyen à fort dans les parcelles attaquées les années précédentes, faible ailleurs notamment en l'absence de glomérules de 1<sup>ère</sup> génération.



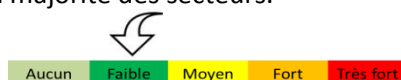
## • BLACK ROT

**Biologie** : Le Black Rot est une maladie provoquée par le champignon *Guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes précédemment touchés. Au printemps, suite à une pluie, ces périthèces libèrent des ascospores qui vont contaminer le végétal. L'apparition des symptômes survient après une période d'incubation de 10 à 25 jours selon les températures. Une température comprise entre 23 et 25°C et une humectation prolongée favorisent le développement du champignon. La grappe est très vulnérable du stade floraison (après la chute des capuchons floraux) jusqu'au stade fermeture de la grappe.

Si la Corse a longtemps été réputée indemne de Black rot, 2011 fut une année où cette maladie a provoqué de nombreux dégâts, localement, sur la côte orientale. Depuis, des symptômes sont régulièrement observés sans problème majeur. Le Black rot reste néanmoins une maladie à surveiller.

**Observation** : Une première tache sur feuille avec présence de pycnides a été observée sur une parcelle de Vermentinu à Tallone. Le pic de sensibilité a démarré mais l'ensemble du vignoble reste sain.

**Evaluation du risque** : faible dans la majorité des secteurs.



**Gestion du risque** : éliminer un maximum d'organes touchés l'année précédente en les brûlant ou les enfouissant par un travail du sol pour limiter les contaminations.



## PREVISION METEO (Source Météo France)

|                            | Mardi 14 juin                               | Mercredi 15 juin | Jeudi 16 juin               | Vendredi 17 juin | Samedi 18 juin   | Dimanche 19 juin | Lundi 20 juin | Mardi 21 juin |
|----------------------------|---|------------------|-----------------------------|------------------|--|------------------|---------------|---------------|
| Haute Corse / Corse du Sud |   |                  |                             |                  |  |                  |               |               |
|                            | Passages nuageux pouvant donner des averses | Ciel voilé       | Quelques passages nuageux ; |                  | Passages nuageux pouvant donner des averses localement |                  |               |               |

## LIENS UTILES

- Stations météo de la Fredon Corse :  
<http://217.128.40.198:8080/projet%20meteo%20v3/source/indexv3.php>
- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.  
[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

### Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

**Actualité** : Au 31 mai 2016, 249 foyers sont répertoriés dont 237 en Corse du Sud et 12 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 176 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 8 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 4 nouvelles espèces portant à 25 le nombre d'espèces végétales portant la bactérie.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : [www.corsedusud.gouv.fr](http://www.corsedusud.gouv.fr).

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.